

*Question présentée par le député :*

*M. Christo Ivanov*

*Date de dépôt : 19 mai 2015*

## **Question écrite urgente**

### **Centre sportif de Balexert : quelles solutions et quel avenir ?**

Le Centre sportif de Balexert fait partie de l'échange de parcelles entre le canton, la commune de Lancy et la commune de Genève lors de la construction du Stade de Genève à la Praille.

L'article 2 des statuts de la Fondation du Stade de Genève (but) indique :

« de favoriser la pratique et le développement général de tous les sports athlétiques dans le canton de Genève, et plus particulièrement ceux pratiqués par le Servette Football Club, par l'aménagement des terrains et bâtiments dont elle sera propriétaire,

« d'acquérir les biens et droits immobiliers nécessaires à la construction et à l'exploitation du stade de Genève et à la réhabilitation du Centre Sportif de Balexert,

« d'en assurer la construction, le financement, la gestion et l'exploitation dans l'intérêt général et à cet effet rechercher le financement du projet et établir que la couverture des frais financiers et d'exploitation est assuré, au besoin avec des engagements financiers de l'Etat, conformément à la condition figurant à l'article 3, alinéa 1, lettre d de la loi du 26 avril 1996 et sa modification du 19 juin 1997 ».

Les modalités de mise à disposition des infrastructures susmentionnées seront à convenir par convention séparée.

L'Etat gère ou devrait gérer le Centre sportif de Balexert conformément à l'article 2 des statuts de la Fondation du Stade de Genève.

Or en réalité, c'est l'Association du Servette Football Club qui s'occupe de l'entretien du Centre sportif de Balexert et qui paie tous les frais.

Pour les années 2011-2012, l'association a payé 237 900 F ; en 2012-2013, 260 969 F ; en 2013-2014, 329 623 F ; et en 2014-2015, 296 459 F

pour les frais d'entretien des pelouses, le restaurant, les charges, les assurances etc. (coût d'exploitation net du stade).

A Sion, à Lausanne ou à Neuchâtel, les clubs n'ont pas à payer l'utilisation des installations mises à leur disposition.

Malgré les investissements récurrents de l'Association Servette FC, il s'avère que les pelouses sont dans un état catastrophique avec de graves risques de blessures pour les joueurs et joueuses qui utilisent ces installations.

Le déménagement du Centre sportif de Balexert pour le Pré-du-Stand au Grand-Saconnex est prévu, si cela se réalise, pas avant 2018 (1<sup>re</sup> phase). Encore faudrait-il avoir résolu tous les problèmes liés à la réalisation de la route des Nations et les oppositions inhérentes à ce grand projet d'intérêt public.

Le cycle d'orientation du Renard devrait déménager sur le site du Centre sportif de Balexert en 2022.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quel est l'avenir du Centre sportif de Balexert ?***
- 2. Le calendrier initial des « déménagements » pourra-t-il être tenu malgré les oppositions ?***
- 3. Est-il normal que ce soit l'Association Servette FC qui paie les frais d'entretien, les charges etc. du Centre sportif de Balexert ; alors qu'à Lausanne, Sion ou Neuchâtel, ce n'est pas le cas ?***
- 4. Le canton envisage-t-il de renégocier avec l'Association Servette FC les modalités contractuelles pour l'utilisation du Centre sportif de Balexert ?***
- 5. Le remplacement des pelouses s'impose pour des raisons de sécurité. Qu'envisage de faire le canton à ce sujet ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.